



**Conseil
Municipal**

**Du
02/02/2012**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 24/01/2012

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
Bruno MICHEL

**DELIBERATION
N°03**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2012
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2012
A la porte de la Mairie

Annexes : CA 2011

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

Mlle HURET Stéphanie
M. POUGET Jean-Pierre
M SCHULER Jérôme
Mlle WAIL Mariam

Pouvoir donné à :

Service de l'eau potable

Restes à réaliser 2011

Compte de gestion et compte administratif 2011

Affectation du résultat

Rapporteur: Le Maire

Restes à réaliser :

Au 31/12/2011, plusieurs opérations inscrites à la section d'investissement du budget du service de l'eau potable étaient engagées, mais n'étaient pas encore totalement réalisées.

Je vous propose donc de reconduire en 2012 une partie des crédits non consommés et recettes non encaissées, inscrits dans la section investissement et affectés à ces opérations, conformément au tableau II A1 du compte administratif, page 4.

Compte de Gestion et Compte administratif 2011 :

Je vous propose maintenant d'examiner le compte de gestion 2011 puis le compte administratif 2011 de la gestion du service de l'eau potable, annexés à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par Monsieur le Trésorier Principal de la commune, et sont parfaitement conformes.

Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de ce service sont arrêtées en 2011 à 26 950.97 € soit une progression de 2.10%.

Ces dépenses comprennent les amortissements (8 231.69 € +16.51%), les achats d'eau et dépenses diverses (15 364.43 € -524%), les charges financières (2 0301.03 € -6.21%) et la redevance pollution reversée à l'agence de l'eau (1053.82€ +58.89%)

Les recettes d'exploitation de ce service sont arrêtées à hauteur de 26 236.35 € en baisse de 8.30 % Cette évolution s'explique par une diminution des consommations, notamment au niveau des exploitations agricoles.

Ce service constate, en 2011 un léger déficit, dû principalement à deux fuites sur des branchements particuliers et détectée tardivement malgré une surveillance quotidienne des consommations.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement de ce service arrêtées à hauteur de 11 984.73 € concernent la mise en conformité de deux branchements (4 485 €, réalisées suite aux fuites constatées sur ces installations), au remboursement des emprunts. (2 982.36 € +5.12%) et à la reprise des subventions au compte de résultat (4 517.37 € -8.32%)

Les recettes d'investissement arrêtées à hauteur de 10 328.69 € sont constituées d'une subvention du département perçue pour l'installation du poteau d'incendie entre Villeparois et Coulevon (1 042 €), du FCTVA (1 055 €) et des amortissements (8 231.69 €)

La dette :

La dette de ce service était au 31/12/2011 de 44 819.32 €

Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle de 5 430 €

Le Maire quitte la séance.

La présidence est assurée par Monsieur Bruno MICHEL

Décision :

Exprimées 6
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion 2011 puis le compte administratif 2011 du service de l'eau potable.

Affectation du résultat

Le Maire reprend la séance et la présidence

Je vous invite à prendre connaissance des résultats de clôture du budget du service de l'eau potable arrêtés au 31/12/2011, détaillés dans les tableaux ci-dessous

Années N	Fonctionnement							
	Années N-1 Résultats reportés		Résultats de l'année N					
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense réelle de l'exercice N	Amortissements	Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
	(1)	(2)			(3)	(4)	(4)-(3)	(2+4-1-3)
2010	- €	1 443,99 €	19 331,09 €	7 065,39 €	26 396,48 €	28 611,62 €	2 215,14 €	3 659,13 €
2011	- €	3 659.13 €	18 719.28 €	8 231.69 €	26 950.97 €	26 236.35 €	-714.62 €	2 944.51 €

Années N	Investissement										Affectation du résultat de l'année N pour l'année N+1	
	Résultat de l'année N-1 reportés		Résultats de l'année N									
	Déficit N-1	Excédent N-1	Dépense de l'exercice N	Recette de l'exercice N (Hors 1068)	Affectation résultat N-1 (1068)	Total recettes de l'exercice	Excédent Déficit de l'exercice N (001)	Dépenses Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisées au CA	Recettes Reste à réaliser de l'exercice N comptabilisées au CA	Besoin (+) ou excédent (-) de financement	Compte 1068	Compte 002
	(5)	(6)	(7)	(8)	8bis	8 + 8bis	(9)=(6+8+8bis- 5-7)	(10)	(11)	(10-9-11)		
2010	- €	1 051,89 €	13 279,68 €	16 786,85 €	5 131,00 €	21 917,85 €	9 690,06 €	6 370,00 €	1 042,00 €	- 4 362,06 €		3 659,13 €
2011	- €	9 690.06 €	11984.73 €	10 328.69 €	- €	10328.69 €	8034.02 €	8 033.00 €	- €	- 1.02 €		2 944.51 €

La section d'investissement étant excédentaire, je vous propose de reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2011, soit **2 944.51 €** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2012

Décision :

Exprimées 7 Contre : 0
 Abstention : 0 Pour 7

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

De reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2011 au compte 002 du budget 2012 soit **2 944.51 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS